

PROJET DE LOI

N° 154

rejeté

SÉNAT

le 1^{er} octobre 1982

QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 1981-1982

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE

*modifiant l'article L. 680 du code de la santé publique
relatif aux activités de secteur privé dans les éta-
blissements d'hospitalisation publics.*

*Le Sénat a rejeté, en deuxième lecture, le projet de
loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale,
en deuxième lecture.*

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 1^{er} octobre
1982.*

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 853, 961 et in-8° 188.
2^e lecture : 1099, 1100 et in-8° 229.

Sénat : 1^{re} lecture : 439, 509 et in-8° 151 (1981-1982).
2^e lecture : 533 et 535 (1981-1982).
